

PROGRAMME D'AIDE À L'EXPORTATION (PAEX)

Enjeux	<ul style="list-style-type: none"> • Développement de contenus adaptés aux marchés internationaux ; • Commercialisation des contenus audiovisuels.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Favoriser l'exploitation des contenus audiovisuels à l'extérieur du Québec ; • Augmenter le volume d'exportation. • Accélérer la mise en œuvre des projets d'exportation (effet de levier).
Principes généraux	<ul style="list-style-type: none"> • Appuyer différents modèles d'affaires favorisant l'exportation de contenus canadiens destinés à une plateforme télévisuelle ; • Viser le secteur de l'audiovisuel québécois.
Exemples de modèles d'affaires ou de dépenses admissibles	<ul style="list-style-type: none"> • Mise sur pied d'un fonds de développement de projets destinés à l'exportation ; • Développement d'un portefeuille d'émissions pilotes et/ou de formats destinés à l'exportation. • Soutien d'une plateforme de commercialisation de contenus audiovisuels ; • Mise au point d'outils plus poussés aidant la commercialisation de contenus (ex. : doublage, sous-titrage, <i>rebranding</i>, maquette).
Dépenses non admissibles	<ul style="list-style-type: none"> • Dépenses actuellement couvertes par les programmes gouvernementaux ;
Critères d'admissibilité	<ul style="list-style-type: none"> • Modèle d'affaires comprenant, à terme, une diffusion sur une plateforme télévisuelle canadienne et favorisant la production de contenus canadiens ; • Profil du demandeur : producteur, distributeur ou diffuseur ; • Entreprise dont le siège social et le centre de décision sont situés au Québec ; • Entreprise de plus de cinq (5) ans d'existence et/ou expertise de plus de quinze (15) ans du demandeur, dans le secteur audiovisuel avec, dans tous les cas, une expérience préalable d'exportation ou de commercialisation de contenus ; • Respecter les exigences du Fonds Québecor au niveau de la contribution financière.

Mis à jour : 31 janvier 2018

FONDS QUÉBECOR

PROGRAMME D'AIDE À L'EXPORTATION (PAEX) (SUITE)

Contribution financière	<ul style="list-style-type: none">• Aide financière remboursable applicable au montage financier du modèle d'affaires ;• Contribution minimale de 50 000 \$ et maximale de 300 000 \$ représentant un maximum de 40 % du montage financier global.
Récupération de l'aide financière	<ul style="list-style-type: none">• Récupération sur un horizon de trente-six (36) à soixante (60) mois ;• Récupération de l'aide financière et retour sur l'investissement à être négocié aux cas par cas.
Critères favorables d'évaluation d'une demande	<ul style="list-style-type: none">• Avoir un partenaire d'affaires au niveau du développement et/ou de la commercialisation ;• Obtenir la confirmation d'une licence de diffusion et/ou de la participation financière d'un diffuseur dans le projet de développement ;• Être destiné à une diffusion multiplateforme.• Permettre de consolider l'expertise en matière de développement de contenus audiovisuels exportables ou de commercialisation ;• Créer des droits de propriété intellectuelle ;• Démontrer des retombées économiques au Québec.• Prise de risque et esprit d'entrepreneuriat du demandeur.
Modalités de dépôt	<ul style="list-style-type: none">• Les demandes peuvent être déposées en tout temps.• Un seul dépôt par demandeur, par année financière du Fonds Québecor ;• Un deuxième investissement du Fonds Québecor auprès d'un même demandeur est sujet à l'historique de récupération des contributions financières précédentes.
Documentation	<p>Documentation attestant des critères d'admissibilité notamment :</p> <ul style="list-style-type: none">• Preuve du siège social et centre de décisions ;• Description du demandeur et de son expertise à l'exportation ;• Descriptif du modèle d'affaires ;• Dépôt des prévisions financières sur trois à cinq ans et proposition du mode d'investissement incluant la récupération ;• Preuve du financement du modèle d'affaires.

Mis à jour : 31 janvier 2018

FONDS QUÉBECOR